

Compte rendu du conseil municipal n°23

Jeudi 7 juillet 2016 – 18h30

Secrétaire de Mairie : Muriel TRAPATEAU

Secrétaire de séance : Bernard LE CAHAREC

Présents : M. Le Maire Jean Louis VIGNON, Julien POUPON, Nathalie ABIVEN, Hervé LE MENS, Pascale CORRE, René RAUD, Yvan BRISHOUAL, Bernard CORNEC, Georges JÉZÉQUEL, Laure LAUVERGEAT, Rémi LE BERRE, Bernard LE CAHAREC, Jeannine LE GALL, Philippe MOULLEC, Annie MOAL et Fabienne SIMON.

Absentes : Katia KERZAON a donné pouvoir à Nathalie ABIVEN.
Karine MORVAN a donné pouvoir à Fabienne SIMON.

Le compte rendu du conseil municipal n°22 est adopté à l'unanimité.

I) Demande de prêt au Crédit Agricole du Finistère.

Afin de financer des travaux de construction de bâtiments, et divers investissements sur la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de contracter un prêt de 250 000 € auprès du Crédit Agricole du Finistère.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de solliciter auprès du Crédit Agricole du Finistère l'attribution d'un prêt de 250 000 € à taux fixe, 1,36% pour une durée de 15 ans, remboursable trimestriellement à amortissement constant.
- Confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

II) Convention AMO – Voirie CCPLD.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 avril 2015, concernant les missions d'assistance aux communes dans le domaine de la voirie et des infrastructures par la communauté de communes du pays de Landerneau Daoulas.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la demande d'intervention du service communautaire pour la mission suivante :

- Préparation d'un programme de travaux d'entretien et gros entretien de voirie assuré directement par les services de communauté, y compris une journée de suivi de travaux : 783 €.
- Suivi de la passation du marché tel que décrit à l'article mission passation du marché : 213,01 €.

La rémunération des ces missions s'élève à 996,01 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

III) Création d'un poste d'adjoint administratif à 35 H.

Pour pallier au congé parental puis mise en disponibilité d'une période de 3 ans demandés par Gaëlle KERBRAT, Monsieur le Maire propose de passer les horaires de Muriel Benabderrahmane de 28 heures à 35 heures.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

IV) Service intérim CDG - Remplacement.

Pour compléter les besoins en personnel, Monsieur le Maire propose de faire appel, via le service intérim du centre de gestion, à un agent formé par le Centre de Gestion.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

V) Renouvellement convention MPT 2015-2018.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le renouvellement de la convention, relative à l'animation jeunesse, avec la Maison Pour Tous /Centre Social de Landerneau, afin de poursuivre et développer le partenariat, traduisant leur volonté commune de participer activement à l'épanouissement et aux loisirs des jeunes sur un territoire prenant en compte Landerneau, Pencran, Plouédern, Trémaouézan et Saint Urbain.

Dans le cadre de ses fonctions d'animation, d'information et de prévention en direction des jeunes de 11 à 17 ans, la Maison Pour Tous s'engage à construire un dispositif d'animations annuelles favorisant l'ouverture et la participation des jeunes de la commune.

La participation demandée est la suivante :

| | |
|--------------------|----------|
| - Personnel : | 17 406 € |
| - Fonctionnement : | 2 720 € |
| ↳ Total | 20 126 € |

Cette convention est mise en œuvre sur la durée du nouveau CEJ couvrant la période de 2015 à 2018. Elle prendra donc fin au 31 décembre 2018. A l'issue de cette période et du bilan des 3 années de conventionnement, les parties travailleront conjointement à l'élaboration d'une nouvelle convention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

VI) Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques.

Lorsque l'école publique d'une commune reçoit un élève dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Une nouvelle convention est en cours et sera présentée au conseil municipal ultérieurement.

VII) Subvention exceptionnelle pour l'association « Tous Ensemble ».

L'association « Tous Ensemble » sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation de festivités pour son 40^e anniversaire. Il est proposé de leur attribuer 400 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

VIII) Travaux RD 47.

René RAUD informe le conseil que les services du département vont commencer les travaux de remplacement de l'ouvrage d'art sous la RD47 menant au Stum au lieu dit Stervian. La route sera déviée de fin août à fin septembre 2016.

IX) Questions diverses.

- 1) Projet Bibliothèque Garderie : Julien POUPON informe que la demande d'appel d'offre se fera le 15 septembre, le choix des entreprises aura lieu mi-novembre et le démarrage des travaux se fera au début 2017.
- 2) PLU : la réunion pour la finalisation aura lieu le 21 juillet 2016.
- 3) Accueil migrants : 1 famille, composée des parents et de 3 enfants qui seront scolarisés à Saint Urbain, est logée dans l'ancien presbytère prêté par l'évêché.

X) La parole aux adjoints et conseillers.

Pascale CORRE-DIVERRES informe : la rentrée scolaire aura lieu le 1^{er} septembre - Les TAP reprennent – Répartition des places entre les communes pour les micros-crèches – Remercie le travail de l'aide aux devoirs.

Hervé LE MENS fait part du vol d'un banc public aux multi-sports. Suite à la commission sécurité à Ty Kreis-Ker, une porte coupe feux sera obligatoire dans les salles de rangement.

Nathalie ABIVEN – Le CCAS a accordé un prêt d'honneur pour financer les études d'un jeune – La randonnée gourmande organisée par le comité d'animation a donné entière satisfaction – La réunion du Sivuric aura lieu le 8 juillet avec le personnel des offices.

René RAUD informe sur les travaux au terrain de foot : accès pompiers - entrée modifiée. Une barrière sera installée pour empêcher les véhicules.

Julien POUPON informe sur le projet de territoire de la Communauté de Communes.

Fin de séance à 20h30.

Jean-Louis Vignon remercie son équipe et le public.

Prochain conseil municipal le jeudi 8 septembre à 20h30